

Étudiants internationaux : il est urgent d'ouvrir la concertation

Parce que la France a besoin des étudiants internationaux qui contribuent à son développement et à son rayonnement dans le monde.

Parce que la France doit améliorer son attractivité internationale, attirer toujours plus d'étudiants internationaux y compris en diversifiant leurs pays d'origine.

Parce que sa capacité d'influence, le rayonnement de sa culture et de ses valeurs sont en jeu, la France doit mieux accompagner et accueillir les étudiants qui ont été acceptés dans nos formations, et pour cela elle doit faire les efforts nécessaires pour améliorer la qualité de l'accueil dans nos universités et dans nos villes. Elle doit consolider ses liens particuliers avec la francophonie. Elle doit rester fidèle à ses valeurs et rester un grand pays ouvert sur le monde.

La France peut continuer d'être le 1^{er} pays d'accueil hors pays anglophones si elle sait prendre les bonnes décisions, sans précipitation, et se donner le temps de mesurer l'impact des choix effectués.

Le plan « Bienvenue en France » présenté par le gouvernement pose clairement les enjeux de la place de la France dans un espace de l'enseignement supérieur et de la recherche aujourd'hui mondialisé et en pleine mutation. Il propose des mesures positives et attendues, comme la simplification des procédures administratives en matière de visa, une augmentation significative du nombre de bourses, le développement en coopération de campus à l'étranger ou l'amélioration de la qualité d'accueil dans nos établissements. Ces mesures sont absolument essentielles alors que la France vient de perdre une place en termes d'attractivité internationale.

Pour opérer un saut qualitatif dans nos politiques d'accueil des étudiants internationaux, qui ont déjà progressé, nous avons besoin de moyens supplémentaires mais l'augmentation générale des droits d'inscription annoncée ne constitue pas une réponse adaptée, car elle porte en elle le risque important d'exclure des étudiants et des doctorants que nous accueillons aujourd'hui.

La Conférence des présidents d'université regrette qu'aucune concertation sur ce point n'ait été organisée en amont ; elle aurait créé les conditions d'un partage des analyses et l'élaboration d'une ligne constructive que ne permettent ni la hausse brutale des droits d'inscription, ni le flou persistant sur les compensations destinées à l'accompagner. C'est pourquoi le conseil d'administration de la CPU demande que l'entrée en vigueur des dispositions en cause soit suspendue, le temps qu'un groupe de travail associant les établissements d'enseignement supérieur et les ministères concernés en mesure l'impact et en précise les modalités d'application, ainsi que le préconise la Cour des comptes dans son rapport.

C'est dans la concertation que doit se construire une politique internationale plus attractive en matière d'enseignement supérieur et de recherche conçue, à l'instar de nombreux autres pays, comme un levier de l'attractivité et du rayonnement de la France. Sachons nous donner le temps pour y parvenir.